

Licence Club Ligue 3				
Critères structurants	Critères incontournables – 5000 pts	Critères cumulables – 5000 pts	Points	
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> Installation sportive de niveau T2 minimum, disposant d'une tribune couverte et d'un éclairage classé au minimum E4 Présence, au sein de l'enceinte sportive, des prérequis techniques suivants : <ul style="list-style-type: none"> Plateforme caméra située au niveau de la ligne médiane, sous la tribune couverte ; Position commentateurs de 2 places minimum, également sous la tribune couverte ; Puissance énergétique minimale de 100 KVA ; Alimentation de secours permettant d'assurer la continuité électrique L'ensemble de ces éléments doit garantir la captation et la diffusion en direct des rencontres 	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une installation sportive comportant : <ul style="list-style-type: none"> 4 tribunes couvertes ou plus : 400 pts 3 tribunes couvertes : 300 pts 2 tribunes couvertes : 200 pts Disposer d'une installation sportive classée niveau T1 : 400 pts Classement de l'éclairage de l'installation sportive : <ul style="list-style-type: none"> E1 : 300 pts E2 : 250 pts E3 : 200 pts 	1100	
Structure administrative	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un(e) Manager Général(e) / Responsable administratif(ve) engagé(e) à temps plein Disposer d'un(e) référent(e) sécurité présent(e) à chaque match à domicile et à l'extérieur dès lors que plus de 50 supporters visiteurs sont présents Disposer d'un(e) Stadium Manager engagé(e) à mi-temps Disposer d'un(e) référent(e) billetterie engagé(e) à mi-temps Disposer d'un(e) référent(e) communication / digital / presse engagé(e) à mi-temps Disposer d'un(e) référent(e) marketing / commercial engagé(e) à mi-temps 	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un(e) Stadium Manager engagé(e) à temps plein : 150 pts Disposer d'un(e) référent(e) billetterie engagé(e) à temps plein : (150 pts) Disposer d'un(e) référent(e) communication / digital / presse engagé(e) à temps plein : (150 pts) Disposer d'un(e) référent(e) marketing / commercial engagé(e) à temps plein : (150 pts) 	600	
Média – communication	<ul style="list-style-type: none"> Disposer au sein de l'enceinte sportive de : <ul style="list-style-type: none"> Une connexion internet fibrée, avec prise RJ45 dédiée aux retransmissions digitales, sans pare-feu bloquant ; Un minimum de 20 places assises et couvertes réservées aux médias (presse écrite, radio, internet, commentateurs TV), situées dans la tribune principale latérale et équipées d'une prise électrique ; Un dispositif de panneaux LED en latéral face caméra, représentant au minimum 70 mètres linéaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de panneaux LED sur au moins 120 m linéaires du stade : 250 pts Existence d'un écran géant de 20 m² minimum : 200 pts Existence d'une zone "Flash Interview" en bord terrain, avec kakémono charté L3 : 25 pts Existence d'une zone mixte disposant d'un habillage charté L3 : 25 pts Existence d'une salle (ou d'une partie de la zone de travail médias) de 50 m² minimum, équipée de : <ul style="list-style-type: none"> estrade, éclairages adaptés, table, boîte de branchement centralisée, chaises et disposant d'un habillage charté L3 : 100 pts Existence d'une aire régie clairement identifiée au sol, située sur un terrain stable et plat, avec un champ dégagé vers le sud, du même côté ou à l'angle de la tribune de la plateforme caméra principale, et d'une superficie minimum de 200 m² : 100 pts 	700	
Formation		<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une section sportive scolaire labellisée « Jean Leroy » par la DTN ou d'un centre de formation agréé par la DTN 	200	
Entraînement		<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un terrain d'entraînement, classé par la FFF, distinct de l'installation sportive utilisée pour les matchs de compétition officielle 	600	
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un contrat avec les prestataires de sécurité et d'accueil couvrant l'intégralité de la saison sportive 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place, dans le stade du club, d'un système de vidéoprotection en état de marche : 450 pts Existence d'un système de contrôle d'accès pour les billets, empêchant l'utilisation de faux billets et la surcapacité, applicable à l'ensemble du stade : 150 pts Mise en place d'un système d'accréditation informatisée pour le personnel du club organisateur (nom, prénom, photo, fonction ou société) : 150 pts Existence d'un secteur visiteurs de 100 places minimum, totalement étanche du reste de l'installation sportive : 150 pts 	900	
Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)		<ul style="list-style-type: none"> Organiser au minimum une action en faveur de l'environnement : 50 pts <i>Exemples : déplacement en train ou en bus électrique au cours de la saison ; absence de bouteilles d'eau au stade ; mise en place d'un système de couverture pour le public.</i> Organiser au minimum une action d'intérêt général : 50 pts <i>Exemples : soutien à une association ; participation à une cause nationale.</i> 	100	
Pelouse		<ul style="list-style-type: none"> Technologie pelouse hybride : 250 pts Technologie pelouse naturelle élaborée : 150 pts Note finale du Championnat des Pelouses – Saison N-1 (valable pour les clubs présents en National / Ligue 3 ou en Ligue 2 lors de la saison N-1) : <ul style="list-style-type: none"> De 18 à 20 : 300 pts De 16 à 18 : 175 pts De 14 à 16 : 100 pts Note intermédiaire du Championnat des Pelouses – Saison N (arrêtée au 31/12) : <ul style="list-style-type: none"> De 18 à 20 : 250 pts De 16 à 18 : 125 pts De 14 à 16 : 50 pts 0 pt pelouse pour le club promu qui joue sur synthétique en L3 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les clubs promus : Aucune note de pelouse Saison N-1 n'étant disponible, la note intermédiaire de la Saison N (arrêtée au 31/12) est seule prise en compte. Elle devient donc le référentiel unique, pour un maximum cumulable de 550 points. 	800
TOTAL POINTS CUMULABLES			5000	